

**Ministère des Postes et des
Technologies de l'Information et de
la Communication**

Cabinet

Burkina Faso

Unité – Progrès - Justice

**Atelier sur le cadre légal pour le commerce électronique et
un cadre légal harmonisé sur les TIC en Afrique de l'Ouest**

Ouagadougou (Burkina Faso), Hôtel SPLENDID, du 19 au 20 Décembre 2006,

**DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE MINISTRE
DES POSTES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION DU BURKINA,
JOACHIM TANKOANO**

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Membres du corps Diplomatique,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations
Internationales et Interafricaines,
Distingués Partenaires au Développement,

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je préside la présente cérémonie d'ouverture de «l'Atelier sur le cadre légal pour le commerce électronique et un cadre légal harmonisé sur les Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique de l'Ouest», organisé par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) en étroite coopération avec la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication du Burkina, est la parfaite illustration du souci d'harmonisation du cadre légal des TIC en Afrique de l'ouest.

Mesdames et Messieurs,

Avant tout propos, je voudrais au nom du Gouvernement du Burkina Faso, souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à Ouagadougou, l'ensemble des délégations présentes. En acceptant d'abriter cet atelier de Ouagadougou, les plus hautes autorités du Burkina Faso ont voulu réaffirmer leur soutien au renforcement de la coopération régionale dans le domaine du développement des Technologies de l'Information et de la communication en Afrique et dans la sous-région.

Comme cela a été souligné lors du Sommet Mondial sur la Société de l'information qui s'est tenu à Genève en 2003 et à Tunis 2005, l'édification d'une société de l'information inclusive et au service du développement nécessite l'existence d'un environnement propice à tous les niveaux.

A l'échelle des pays, la primauté du droit, associée à un cadre politique et réglementaire favorable, transparent, propice à la concurrence, technologiquement neutre, prévisible et reflétant la situation réelle des pays, doit constituer un objectif fondamental.

Les pouvoirs publics doivent intervenir de façon adéquate afin de remédier aux insuffisances du marché, maintenir une concurrence équitable, attirer les investissements, intensifier le développement des infrastructures et des applications TIC

optimiser les avantages économiques et sociaux et servir les priorités nationales.

Pour ce qui concerne la CEDEAO et l'UEMOA, il est heureux de constater que la réforme du secteur des télécommunications entamée à la fin des années 90 afin d'ouvrir les marchés nationaux à la concurrence abouti dans de nombreux pays à la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel pour la gouvernance de ce secteur, à l'entrée de nouveaux opérateurs et à une privatisation partielle des opérations historiques. Ceci a notamment permis d'améliorer de façon significative la couverture téléphonique, la télédensité, la qualité et l'accessibilité des services offerts aux populations. Grâce à l'explosion exceptionnelle de la téléphonie mobile, la télédensité est passé dans la zone UEMOA en moyenne de 3,2 téléphones (fixe et mobile) pour 100 habitants en 2001 à 8,6 en 2005.

Mieux, les efforts consentis avec l'appui notamment de l'Union Internationale des Télécommunications et de la Commission Européenne ont permis la définition et l'adoption de lignes directrices pour l'harmonisation de la réglementation qui régie le marché des télécommunications dans l'espace CEDEAO-UEMOA.

Par contre, les efforts similaires pouvant permettre d'accompagner le développement de l'infrastructure de base par celui du commerce électronique, de l'administration électronique, du téléenseignement, de la télémédecine et de contenus et services électronique en langues nationales, adaptés aux besoins du monde rural sont pratiquement inexistants.

Il est donc heureux que la CEA ait été sollicité pour assister la CEDEAO et l'UEMOA dans la formulation d'un cadre légal harmonisé pour le commerce et la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans notre sous région.

Chers participants,

Cet atelier qui s'inscrit dans le cadre de cet appui vous permettra, sur la base d'une étude réalisée par des consultants, de partager vos expériences, d'échanger sur les multiples défis à relever afin de pouvoir mettre en place un tel cadre légal harmonisé dans notre espace économique et de faire des recommandations.

Au regard de vos qualités respectives, je ne doute pas un seul instant que les résultats auxquels vous aboutirez contribueront fortement à renforcer et à faire avancer les actions en cours dans notre sous région.

En s'attaquant en premier lieu à un domaine où les besoins sont parmi les plus pressants, à savoir le commerce électronique, avec la perspectives d'étendre ensuite ce domaine à tout le secteur des TIC, la CEA entant apporter à la CEDEAO, à l'UEMOA et à leurs pays membres un appui afin de prendre en considération les impératifs de la société de l'information et savoir.

Je voudrais donc remercier la CEA pour son implication dans ce processus.

C'est le lieu pour moi de saluer à cet effet le repositionnement de la CEA entrepris par son Secrétaire Exécutif afin d'apporter une réponse adaptée aux mutations de l'environnement international et aux besoins réels des pays africains. La restructuration de la CEA qui résulte de ce repositionnement, permettra de mieux prendre en considération les forces et faiblesses du continent africain, ainsi que son besoin de tirer profit du potentiel des TIC afin de combattre la pauvreté, atteindre les objectifs de développement du millénaire, et contribuer à l'économie mondiale du savoir.

Les TIC ont connu le prodigieux développement auquel nous assistons aujourd'hui principalement en raison des efforts très considérables consentis en Recherche et développement (R&D) aussi bien par le secteur public que par le secteur privé.

La chance de l'Afrique de pouvoir tirer profit de ce mouvement irréversible, sera à la hauteur des efforts qu'individuellement et collectivement nous serons en mesure de consentir pour adapter nos économies et sociétés à cette donne. Dans ce cadre, l'adaptation des Systèmes nationaux de Sciences et Technologie ainsi que de formation sont un impératif auquel il faudra s'atteler dès à présent.

Je suis convaincu que grâce à sa vision, la CEA restructurée parviendra à démultiplier ses efforts de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de son ambitieux programme pour la promotion de la société de l'information en Afrique, en collaboration avec ses partenaires sont l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement, le Canada et la Finlande.

Compte tenu de la nature transfrontalière des questions légales liées aux TIC, l'harmonisation des réponses à ces questions au niveau sous régional est plus que déterminante. D'où

l'importance du rôle d'accompagnement des pays qui revient aux communautés économiques régionales.

Je voudrais à ce titre renouveler mes sincères remerciements et encouragements à la CEDEAO et à l'UEMOA qui ont su placé très tôt l'harmonisation du cadre légal et institutionnel des TIC au centre de leurs politiques d'intégration. Les résultats des efforts qu'ils ne cessent de déployer dans ce sens sont forts appréciables. Ces efforts ont déterminants pour la réforme du secteur des télécommunications. Je ne doute pas un seul instant qu'ils le seront également pour la promotion des usages des TIC dans notre sous région, notamment en faisant en sorte que ces usages s'adosent sur un cadre légal cohérent, efficace et favorable à l'essor des transactions électroniques.

Pour ce faire, il sera important de faire en sorte que ce cadre légal puisse garantir la protection des droits fondamentaux des individus et mettre en confiance les entreprises et les administrations. Par ailleurs, il sera important de faire en sorte que les projets structurants qui seront identifiés dans le cadre de cette promotion aient une portée et des objectifs bien définis qui s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable, soient approuvés conformément aux exigences, fassent appel à de bons principes de gestion, se voient affecté suffisamment de ressources et soient gérés en tenant compte de leur complexité, des risques qu'ils comportent et de l'économie des ressources. De telles contraintes nécessiteront de faire en sorte que les politiques de développement des infrastructures de base et les politiques de promotion des usagers soient cohérentes, interdépendantes et puissent s'enrichir mutuellement.

Mesdames et Messieurs,

Je reste convaincu que vos échanges pendant ces deux jours vont vous permettre d'examiner toutes ces questions afin d'enrichir le rapport d'Etude sur le cadre légal pour le commerce électronique dans l'espace CEDEAO.

Je ne saurais terminer sans réitérer à la Commission Economique pour l'Afrique mes remerciements pour le choix porté sur le Burkina pour abriter cet important atelier régional, premier du genre en Afrique de l'Ouest. Ce choix constitue pour nous une marque de sympathie et de confiance qui nous va droit au cœur.

En souhaitant un plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l' « Atelier sur le cadre légal pour le commerce électronique et un cadre légal harmonisé sur les Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique de l'Ouest ».

Vive la coopération technique internationale.

Vive l'intégration régionale africaine !

Je vous remercie pour votre attention.
